

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 15 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, 15 décembre à 18h 30, le Conseil Municipal, convoqué le 9 décembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : M. GAILLARD Jean Pierre, Mme PALITO Marlyse, MM. MORIN François, GAURIAUD Alain, MARSOLLET Bernard, Mme CHANCLOU Séverine Adjoint, M ASTIE C, Conseiller délégué, M GUILLET Georges, Mmes LEYRIT Anny-France, CARDUNER Isabelle, DORIN Margarida, PERCHAIS Sandrine, MM. GUILLOT Stéphane, RAVET Aurélien, BEYNAUD Jean-François, Mme MASSE Annette.

Mme BREDEL Elisabeth a donné pouvoir à M. GAILLARD
M JUIN Gérard a donné pouvoir à M. BEYNAUD
Mme BOUHIER Amandine a donné pouvoir à Mme PERCHAIS

Madame CARDUNER Isabelle est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation	:	9 décembre 2015
Nombre de Membres en exercice	:	19
Nombre de Membres présents	:	16
Nombre de suffrages exprimés	:	19

OUVERTURE D'UN POSTE D'APPRENTI ALSH

Un animateur de l'ALSH étant affecté à temps complet à RE BOIS JEUNESSE à compter du 1^{er} janvier 2016, il va être nécessaire de recruter un nouvel agent pour l'Ilots Mômes.

L'emploi correspondant à ce recrutement doit au préalable être inscrit au budget de 2016.

Les candidatures sont en cours d'examen. L'apprenti retenu sera déjà titulaire du BAFA afin qu'il puisse être comptabilisé dans les quotas d'encadrement prévus pour les TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage

DÉCIDE de conclure dès le 1^{er} janvier 2016, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
A.L.S.H. (Centre de Loisirs)	1	BP JEPS	1 ^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Mme MASSE évoque la possibilité de recourir à un Contrat d'Avenir pour ce type d'activité, ce à quoi Mr le Maire répond qu'actuellement, un contrat d'avenir a déjà été mis en place à l'ALSH.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Afin de prendre en compte les derniers investissements de sécurité imposés par la Commission de Sécurité pour l'aménagement de la salle des sports et du Club house du stade, ainsi que les opérations pour ordre, il est proposé le tableau suivant :

			Crédits supplémentaires à voter	
		Intitulé	Recettes	Dépenses
	Prg			
2313	190	Tvx rénovation salle de sports		6 000
2313	212	Tvx rénovation club house stade		15 000
2313	232	Aménagement centre bourg		- 21 000
73925		Fond péréquation des ressources intercommunales et communales		7 420
73111		Taxes et impôts	7 420	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 11 DU POS

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°11 PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CDC DE L'ILE DE RE

A la suite de la signature par le Préfet de l'arrêté donnant compétence à la Communauté de Communes pour les documents d'urbanisme en date du 12 novembre, le Conseil Municipal devra autoriser la Communauté de Communes à délibérer pour finaliser les procédures en complément de l'avis donné par le Conseil le 24 novembre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition et la poursuite de la procédure par la Communauté de Communes.

APPLICATION LOI MACRON

L'avis du Conseil est sollicité sur l'ouverture des commerces le dimanche.

La dérogation pour 5 dimanches est de la compétence de la commune. Pour porter cette ouverture à 12 dimanches dans l'année, l'avis de l'Intercommunalité est nécessaire.

Les dérogations pour 12 dimanches prévues par la législation se décomposent comme suit :

1 – commerces non alimentaires et alimentaires de – de 400 m² de surface de vente : autorisés par le Maire après avis favorable du Conseil Municipal, au titre de la ZONE TOURISTIQUE

2 – commerces alimentaires de + de 400 m² : ouverture au-delà de 13 h 00 autorisée par le Maire après avis favorable du Conseil Municipal et avis conforme de la Communauté de communes, au vu des demandes présentées avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette dérogation.

A la question de Monsieur BEYNAUD qui souhaite savoir si la communauté de communes prévoit l'ouverture des crèches le dimanche pour les couples qui travaillent, Monsieur le Maire indique que la question sera posée.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux de voirie

- En cours :
 - Entrée ouest de l'agglomération RD 201
 - Bassin de surverse chemin des Oisières,
 - Rue des Oisières
 - Financement Mairie : 165 000 € HT
- En cours :
 - Impasse Petite rue du Four
 - Venelle de la Fanfare

en 2 phases :

- *réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement (financement Syndicat des eaux : 78 000 € HT)*
- *réfection des sols (financement mairie : 60 435 € HT avec participation 30 % CD 17)*

en finition

- *venelle des Passeroses (financement Mairie 34 000 € ht)*

Interventions ponctuelles en cours

- *Réseau pluvial : Graine, Bars, Single Pied, Judée, Ilates, Artisans, Raise Bel Ebat, Clos Marin, Menuteau (financement Mairie : 60 000 € HT)*
- *Racines : Pas des Bœufs*

PROGRAMMES D'AMENAGEMENT ZONES NATURELLES

- En finition : *Les Gouillauds (financement CDC, ONF pour 51 000 € HT, pas de participation Mairie)*
- Janvier 2016 : *parking Bidon V (financement CDC, ONF pour 130 000 € HT et 30 000 € HT Mairie)*

Monsieur BEYNAUD sollicite le Conseil pour que soit demandé l'appellation « terre saine » pour le village, ce qui serait bénéfique pour le Pavillon Bleu et permettrait ainsi que les produits phytosanitaires soient utilisés « raisonnablement »

Monsieur le Maire demande que la commission environnement évalue le projet.

Monsieur MORIN informe le Conseil que les panneaux 30 ne sont pas respectés en zone artisanale, un ralentisseur lui semblerait plus utile, ce à quoi Monsieur GUILLET répond qu'afin d'éviter les pollutions visuelles, il serait judicieux que les panneaux 70 et 30 soient placés à l'entrée de l'île de ré pour régler la circulation dans l'ensemble de l'île.

Agenda :

- *jeudi 17 décembre à 18 h : fête de l'ALSH Ilot Mômes*
- *jeudi 17 décembre à 18 h 30 : inauguration de l'exposition sur l'historique des digues de l'île de ré à la communauté de Communes*
- *jeudi 17 décembre à 19 h : Conseil Communautaire*
- *Samedi 19 décembre au 30 décembre Ouverture de la patinoire et du Marché de Noël.*
- *samedi 9 janvier à 17 h 30 : vœux du Maire et de la Municipalité*
- *vendredi 15 janvier à 19 h : vœux du Président de la Communauté de Communes.*
- *Prochain Conseil Municipal : mardi 26 janvier 2016 à 18 h 30*

En clôture du Conseil Municipal, Monsieur le Maire remercie les élus pour leur disponibilité, leur participation aux commissions et leur implication dans la vie de la commune pour l'intérêt général.

La séance est levée à 19 h 05

*Le Maire,
Jean-Pierre GAILLARD*